



PLURALISME DES MEDIAS

INTERVENTION DE Mr BERNARD MARCHANT

Administrateur délégué de Rossel & Cie

15 mars 2005

Questions posées :

La concentration de leurs capitaux met-elle la démocratie en péril ?

La diversité des organes de presse est-elle nécessaire au bon fonctionnement démocratique ?

Avant de répondre spécifiquement à ces questions il est nécessaire de faire un état des lieux et de mettre en perspective l'évolution du marché des médias qui a connu des évolutions marquantes ces dernières années :

1. Les « canaux » de distribution de l'information ont explosé nous faisant passer d'une période où l'information était « contenue/sélective » à une surabondance d'informations.
2. Les attentes/besoins des lecteurs sont beaucoup plus sophistiqués et les évolutions technologiques permettent de répondre à leur attente, ce qui entraîne une segmentation importante d'un marché aujourd'hui beaucoup plus spécialisé.
3. De manière générale, les médias n'appartiennent plus ou ne sont plus proches (liés) aujourd'hui à des groupes de pression, qu'ils soient philosophiques, politiques ou associatifs (syndicats, patronats).

Le secteur s'est professionnalisé, spécialisé, diversifié et les médias sont aujourd'hui le plus souvent gérés comme n'importe quelle autre entreprise. Et c'est une bonne chose.

Ce secteur a pourtant ses particularités et ses responsabilités :

- ⇒ il « impacte » et « reflète » profondément la société dans laquelle il opère.
- ⇒ C'est un acteur du changement sociologique/identitaire/citoyen,
- ⇒ il dispose d'une capacité / d'un pouvoir d'influencer certaines décisions et doit dès lors respecter des règles de déontologie,
- ⇒ secteurs public et privé cohabitent encore dans certains pays.

Il est donc probablement nécessaire qu'un minimum de régulation existe par rapport à ce secteur.

L'autorégulation reste pourtant la première et probablement la meilleure façon d'équilibrer les objectifs de développement, d'indépendance et de déontologie.

A ce titre il est intéressant de clarifier le profil, le rôle et les responsabilités des éditeurs :

- ⇒ Si les organes de presse se sont libérés du contrôle des « groupes de pression » philosophiques, politiques et parfois économiques, il est nécessaire de renforcer cette situation. C'est généralement le cas dans les pays du nord de l'Europe, il existe néanmoins encore des situations pour le moins ambiguës dans le sud. L'actionnariat des groupes de médias doit être indépendant et avoir un comportement de « gouvernance » clair vis-à-vis des groupes de pression.
- ⇒ Son objectif unique doit être de gérer au mieux la performance de l'entreprise afin d'en assurer le développement sur le long terme et de rémunérer les actionnaires pour assurer la stabilité des entreprises.
- ⇒ Ces entreprises de médias étaient à l'origine mono-médias et mono-titres. Les choses ont bien entendu évolué sous la pression des investissements technologiques lourds et de la segmentation du marché. La concentration des grandes entreprises, principaux clients annonceurs des médias accentue cette tendance.
- ⇒ Les éditeurs regroupent aujourd'hui différents types de médias et titres/stations/chaînes. C'est une nécessité industrielle et économique et ceci d'autant plus que le marché concerné est petit. Ces économies d'échelles sont indispensables si l'on veut maintenir suffisamment de moyens pour la qualité du contenu. Au sein d'un groupe, les titres/chaînes/stations auront dans la plupart des cas des positionnement complémentaires et, en particulier pour la presse écrite, les rédactions jouissent d'une indépendance relativement importante.

Les objectifs de diversité rejoignent les objectifs économiques. Il faut savoir qu'il existe une corrélation forte et directe entre le taux de pénétration d'un média sur un marché et la diversité de l'offre.

Les éditeurs professionnels, ceux qui n'ont pas d'autres objectifs et intérêts que la performance et le développement spécifique de leur média, ont largement intérêt à ce que le marché soit diversifié en terme d'offre.

Si l'on tient compte par ailleurs des éléments suivants :

- indépendance éditoriale des rédactions selon des règles qui existent généralement au sein des groupes de presse.
- les règles générales applicables en matière de concurrence (contrôle de concentrations) sont bien entendu applicables au secteur des médias et en règle générale suffisantes pour éviter les « excès ».

Le degré de concentration des médias en Europe est peu élevé aujourd'hui. La situation est différente par type de média et si l'audiovisuel et la presse magazine dépassent parfois les marchés nationaux, la presse quotidienne reste un secteur très « local ».

Des consolidations interviendront encore dans les prochaines années mais il y a peu de risque, en Europe, de voir des conglomérats se créer à moyen terme. Par ailleurs la concurrence est extrêmement forte dans le secteur.

La démocratie n'est pas plus en danger aujourd'hui qu'hier (bien au contraire), compte tenu de l'évolution et du fonctionnement du secteur des médias. Il reste néanmoins à veiller à ce que la « structure » capitaliste de ces groupes soit effectivement indépendante.

La question de l'impact des médias sur la démocratie mérite néanmoins d'être posée mais sous un autre angle, beaucoup plus complexe et qualitatif.

1. Les médias accompagnent les personnes dès leur plus jeune âge, quelle implication dans la construction de leur personnalité, leur « cursus » de formation ?
2. Comment gérer la surabondance d'informations, comment faut-il la décoder, quelles places donner à l'information « légère » par rapport à l'info « sérieuse ». Ces questions rejoignent parfois celles liées aux risques de « populisme » dans le monde politique.
3. Les médias accompagnent et favorisent le développement culturel et identitaire des régions dans lesquelles ils sont acteurs. Comment utiliser cette force et comment mettre les limites pour éviter un repli sur soi ?

Plus que la dimension des entreprises de presse, ces questions me semblent plus être au cœur du sujet. Il n'est pas simple d'y répondre clairement, mais se les poser et y être attentif est déjà utile.

Pour alimenter le débat, je me permets quelques considérations, plus particulièrement pour ce qui concerne la presse quotidienne.

En matière d'information, les médias écrits et audiovisuels ne s'opposent pas, ils sont le plus souvent complémentaires.

Là où ils s'opposent, mais avec beaucoup d'autres activités également, c'est sur l'utilisation du temps, l'organisation de la vie des personnes. On dispose probablement de beaucoup plus de « temps libre » qu'auparavant mais nous sommes « sollicités » de manière disproportionnée.

Comment gérer cela ? Quelle place donner à l'information ? Quelle priorité au divertissement, à l'info sérieuse par rapport à la plus légère ?

On ouvre le débat sur la citoyenneté et sur l'éducation à celle-ci.

Sans mettre de hiérarchie « qualitative » entre l'info sérieuse et légère (de divertissement), elles ont chacune leurs mérites, l'une est probablement plus utile voir nécessaire que l'autre et généralement moins facilement accessible, plus coûteuse.

Les pays où le taux de pénétration de la presse quotidienne est le plus important sont les pays où l'implication citoyenne est la plus élevée.
Dans les pays scandinaves, région où les femmes sont les plus impliquées dans la vie active, le lectorat homme/femme de la presse est équilibré, ce qui n'est pas le cas dans les pays du sud de l'Europe.
En Espagne, depuis la chute de Franco, le taux de lecture s'est fortement développé, en particulier chez les femmes.
On ne peut que constater que la lecture régulière de la presse quotidienne ne nuit pas à la citoyenneté, bien au contraire.
C'est un support pédagogique riche, utilisons-le.

J'ouvre une parenthèse :

- ➔ Le secteur de la presse quotidienne est, depuis longtemps, privé.
Il n'existe pas de journaux « publics ».
L'offre est toujours diversifiée et pluraliste. Et beaucoup d'entre eux consacrent un espace important (proportionnellement plus important) à l'information « citoyenne ». Utilise-t-on encore tout le potentiel de ce média ?
L'information gratuite ne risque-t-elle pas de créer un nivellement par le bas ?
L'argent public injecté dans l'audiovisuel est 20 fois plus important que dans la presse.
Avec quels résultats en matière de citoyenneté et de démocratie ?
Quelle "traçabilité" ?

Il n'est pas question ici de quémander des subsides, ce serait contraire aux principes d'indépendance exposés ci-dessus.

Mais créons un environnement favorable, motivant, pour que l'information de qualité, pluraliste et accessible participe, avec beaucoup d'autres, au développement d'une conscience citoyenne critique et impliquée.

Beaucoup de pistes sont possibles et souvent déjà mises en œuvre dans le nord de l'Europe.

Le dynamisme des médias, leur taux de pénétration sont également directement proportionnels à la richesse économique **et** culturelle d'une région.

Cela forme un tout, c'est un échange créateur de valeurs et d'emplois.

Quel marche-pied pour les jeunes sportifs, artistes, politiques, etc. ?

Nous sommes un état, petit, avec deux communautés.

Quel modèle veut-on suivre ?

Celui d'une région française ou celui de certains (petits) états scandinaves ?

Les comptes seront vite faits.

Conclusion

Le pluralisme, la démocratie, cela se mérite et demande des moyens et une gestion intelligente de ceux-ci et ce, d'autant plus que l'état est petit.

Si le fond des questions qui étaient posées initialement est de savoir si ..., et de quelle manière l'Etat doit éventuellement « intervenir » dans le secteur des médias pour assurer le bon fonctionnement démocratique, la réponse est à mon sens relativement claire.

1. Il ne doit.... peut pas intervenir directement (être opérateur).
2. Il doit créer un environnement favorable aux médias qui investissent dans l'information « citoyenne » (cela reste à définir).
Cela doit être encadré d'un minimum de règles de déontologie politique et éditoriale.

Lorsqu'on parle d'environnement favorable, je pense à :

- la formation journalistique,
- la distribution,
- l'investissement publicitaire des pouvoirs publics (c'est utile à l'action publique et plus transparent que des « aides »),
- l'utilisation comme support pédagogique, etc ...

La concentration des médias (E)

Depuis 1992, livres verts de la Commission, résolutions et questions du Parlement européen se sont succédés sur le thème récurrent du pluralisme et de la concentration des médias. Une proposition de directive a même été initiée à la fin des années 1990 par la Commission mais a finalement été abandonnée en raison des divergences d'opinion entre États membres et de l'absence de base légale pour réglementer ces questions au niveau communautaire.

Depuis sa nouvelle résolution de novembre 2002, le Parlement a encore augmenté la pression mise sur la Commission en cette matière, notamment par le biais de l'introduction du thème de la concentration des médias dans de nombreux rapports rédigés par des parlementaires en différentes matières qui n'avaient au départ aucun lien direct. La problématique spécifique du paysage médiatique italien a été mise en lumière sous la présidence italienne au deuxième semestre 2003. Les parlementaires ont alors songé à utiliser les droits fondamentaux des citoyens à la liberté d'expression et d'information comme base pour un nouveau rapport en vue de réguler le pluralisme des médias au niveau européen. Ceci a abouti à la rédaction début 2004, par la parlementaire Boogerd-Quaak (NL), d'un rapport contenant diverses recommandations en vue de préserver le pluralisme des médias adressées aux États membres et à la Commission, allant jusqu'à préconiser l'adoption d'une directive.

La Commission a déjà, à de nombreuses reprises, répondu au Parlement que l'absence de compétence de l'Union européenne en la matière ne lui permettait pas de réglementer le pluralisme des médias par l'établissement de règles de concurrence justifiées par le maintien d'un équilibre économique.

L'accent récemment mis sur l'analyse de la menace que ferait peser la concentration des médias sur le droit fondamental des citoyens à l'information, fait craindre aux éditeurs que la Charte des droits fondamentaux qui devrait être intégrée dans la Constitution européenne ne fournisse finalement la base légale à une action communautaire en matière de pluralisme des médias.

Parallèlement, au printemps 2004, le Conseil de l'Europe a entamé une enquête, via son Panel consultatif sur la diversité des médias, sur la concentration des médias transnationaux en Europe. Cette initiative a pour but de préparer les discussions qui auront lieu lors de la 7^{ème} Conférence ministérielle européenne sur la politique des médias de masse, à Kiev en novembre 2004.

Les éditeurs de presse quotidienne francophone et germanophone s'opposent à toute action européenne en matière de concentration de médias pour différentes raisons.

Il s'agit tout d'abord, d'un point de vue strictement juridique, d'une compétence relevant des Etats membres. Aucune base légale ne permet actuellement de légiférer au niveau de l'Union.

Ensuite, les nombreux discours et documents traitant de la matière entretiennent, comme à dessein, la confusion entre deux notions totalement différentes : d'une part, le pluralisme des opinions exprimées à travers les médias, valeur essentielle en démocratie et que les éditeurs veillent quotidiennement à préserver, et, d'autre part, la pluralité des entreprises médiatiques que les conditions de rude concurrence économique sur le marché des médias ont tendance à réduire.

Ces notions doivent être fondamentalement distinguées. La liberté d'exprimer des idées et opinions variées et le droit des citoyens d'en prendre connaissance sont des principes fondamentaux. Ils sont garantis par différents moyens comme les codes de déontologie journalistique, l'autorégulation mise en œuvre au sein des entreprises de presse, ... La concentration connue par certains médias depuis quelques années n'a en aucun cas comme corollaire nécessaire la disparition de ce pluralisme des opinions. Une même entreprise peut éditer des publications ou diffuser des programmes dont les lignes éditoriales sont totalement différentes. De nombreux exemples existent, tant en Belgique qu'à l'étranger et tant en presse écrite que dans le domaine audiovisuel.

Si le pluralisme des opinions est loin d'être anéanti par la concentration, certains titres ou entreprises de presse peuvent, en revanche, être gravement mis en danger voire disparaître parce qu'ils ne parviennent pas à nouer les partenariats nécessaires à leur survie. Compte tenu des conditions concurrentielles actuelles sur le marché des médias, tant en matière d'audience que de recettes publicitaires, des concentrations industrielles et commerciales sont souvent une condition sine qua non de la survie de certains médias. L'information de qualité a un coût. Elle ne peut être mise à disposition des citoyens que dans un cadre économique stable et offrant les conditions nécessaires à la collecte, au traitement et à la diffusion des informations. La liberté de la presse, qu'on le veuille ou non, n'est véritablement effective que quand la liberté économique est effective. Une entreprise de presse économiquement renforcée par les synergies mises en œuvre sera à même d'élargir le champ de ses activités et, par là même, de fournir au public une plus grande variété d'informations et d'opinions. Elle contribuera ainsi au pluralisme.